

2^e FORUM

Rencontres
Ateliers
Débats

**17 & 18
NOVEMBRE
2016**

DRAC OCCITANIE
SITE DE TOULOUSE

entreprendre

dans la culture
en OCCITANIE

Atelier : les opportunités de développement dans le cadre de l'open data culturel

18 NOVEMBRE / 10h-12h

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 s'inscrit dans le mouvement d'ouverture des données dites Open Data. L'utilisation et l'intégration de ces données dans des services et des projets générateurs d'activités représentent de vraies opportunités pour les entrepreneurs de culture. Mais comment entrer dans l'*open innovation* ?

Etat des lieux des démarches d'ouverture en cours et exemples de projets innovants, avec des acteurs publics et des entrepreneurs culturels.

Sandrine Mathon (Responsable du Domaine Ressources, Direction du Numérique, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole)

Fabien Moguen (chef de projet de l'Open Data Lab Occitanie)

Etienne Kemlin (entrepreneur, fondateur de Festik)

Modération : Guillaume Gouzy, (chargé de l'animation ressource du Métronum – Avant-Mardi, Toulouse)

Atelier proposé par Avant-Mardi

PRESENTATION DU DEROULE :

- Présentation de l'atelier,
- Présentation des participants.
- Présentation de la loi Pour une République Numérique et de son volet Open Data et des obligations qui en découlent
- Témoignages d'une collectivité sur la démarche de restitution de leurs données publiques
- Témoignage d'un acteur culturel sur ses questionnements concernant l'utilisations potentiels de ces données et la création de services liés aux.
- Débats avec l'assistance
- Conclusions

INTERVENTION DE SANDRINE MATHON

Définition de l'Open Data :

Mettre l'ensemble des données publiques, non protégées par ailleurs, à la disposition de tous

Qu'est ce qu'une donnée : Effectifs, horaire, patrimoine, éléments liés à l'exploitation, description de données.

L'ouverture : Mise à disposition dans un format ouvert

Les données à caractère personnel ne sont pas ouvertes (nom, adresse...) ainsi que quelques autres exclusions (vie privé, sécurité, droits des affaires...)

Historique :

- Déclaration des droits de l'homme ; L'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose que "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration".
- Loi 17 juillet 1978 : « portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal », création de la CADA (Commission D'accès aux Documents Administratifs)
- Loi du 11 février 2005 : pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Cadre légal :

- Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences (notamment les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent doivent rendre accessibles en ligne les informations publiques...
- Directive européenne Share PSI : vise à fixer un ensemble minimal de règles concernant la réutilisation et les moyens pratiques destinés à faciliter la réutilisation de documents existants détenus par des organismes des États membres de l'Union européenne
- Loi Valter 2015 pose le principe la gratuité pour l'ouverture et la réutilisation des données publiques, dite "open data". Ce principe s'applique à l'État et aux collectivités territoriales.
- Loi Lemaire 2016 (ou loi pour une République numérique)
 - Libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée.
 - Créer un cadre de confiance clair, garant de droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles.
 - Construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

Licences d'utilisations :

- Licence ODBL (partager, créer, adapter)

Vous êtes libres :

- De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.
- De créer : produire des créations à partir de cette base de données.
- D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Aussi longtemps que :

- Vous mentionnez la paternité :
- Vous partagez aux conditions identiques :
- Gardez ouvert :

- Licence Ouverte. Vous êtes libre de :

- reproduire, copier, publier et transmettre les données de la Région ;
- les diffuser et redistribuer ;
- les adapter, modifier, extraire et transformer ;
- les exploiter à titre commercial, par exemple en les combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

Sous réserve de mentionner la paternité des données : leur source (à minima le nom du « Producteur ») et la date de dernière mise à jour.

Open Data France (ODF) : <http://www.opendatafrance.net>

Association créée en 2013 à Toulouse, elle regroupe les collectivités qui s'engagent dans la démarche d'ouverture des données publiques, son président est Bertrand SERP, vice-président de Toulouse Métropole en charge du Numérique. Elle accompagne et soutient ses membres dans leurs démarches d'open data, elle gère des groupes de travail thématiques et des dispositifs d'accompagnement.

Stratégie d'Ouverture des données à l'échelle Européenne (portail des différents portails Open Data des différents mais pas d'obligation d'ouvrir un portail).

INTERVENTION DE Fabien MOGUEN

Présentation de l'[Open Data Lab](#) : laboratoire de la valorisation des données publiques, il regroupe un réseau d'experts pour accompagner les acteurs publics dans leur démarche d'ouverture de leurs données, notamment sur les aspects juridiques mais aussi de les accompagner d'un point de vue technique, voire sur des sujets d'organisation et de communication. Ils mettent en place des outils méthodologies ou kits collectivités...

Plus de 4 000 collectivités concernées car l'obligation d'ouverture des données est selon la taille des collectivités (3 500 hab.)

Collectivités pilotes accompagnées par l'Open Data.

Un accompagnement qui ne doit pas être ponctuel.

L'Open Data c'est la brique de la gestion de la connaissance et structurant par la politique nécessaire de la transparence

Jeu de données : Collection structurée et documentée de données sur laquelle les ré-utilisateurs s'appuient.

Importance de la qualité du Jeu de données

Modèle financier (construction avec lien du portail Open Data Gouv)

- impulsion d'une dynamique participative citoyenne
- Pour les petites villes outils de meilleure gestion des services publics

Exemple d'un cas avec Leucate de 3 000 h habituellement et de 20 000 h pendant l'été, problématique de la gestion des emplacements des récup verres.

Le Ministère de la Culture à ouvert son site portail :

Open Data Soft : Créée en 2011, plateforme en ligne complète conçue pour la transformation rapide et économique de tous types de données en services innovants sans aucune limite de volumétrie. Sa mission : faciliter la publication, le partage et la réutilisation de données par les utilisateurs métiers.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est un partenariat multilatéral visant à promouvoir un gouvernement ouvert, à savoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, Le PGO repose sur une gouvernance collégiale associant administrations et société civile. La France assurera la présidence pour un an à compter de septembre 2016, aux côtés de l'organisation internationale World Resources Institute.

INTERVENTION D'ETIENNE KEMLIN, RESPONSABLE DE FESTIK

Exprime sa vision, son ressenti, il a pas mal été fouiller sur la toile et il cite un exemple de détournement symbolique grâce à l'open Data. A Montpellier, « souriez vous êtes filmé », récupération de l'ensemble des emplacement des caméras de surveillance permettent de jouer avec.

Il se pose beaucoup de questions,

- La volonté de transparence de l'Open Data n'est-il pas une sorte d'Open Washing
- La frontière n'est pas évidente avec les données publiques et privées
- Il manque la date de mise à jour des lignes pour pouvoir être plus fiable
- Pour lui qui travaille sur la région, la taille du territoire n'est pas suffisante pour créer des modèles économiques viables

En suite, il pense qu'il manque d'harmonisation des données, il faudrait plus de normalisation.

La géolocalisation des données est importante pour pouvoir créer des applications mobiles

La problématiques soulevée est bien la certification des données et sa datation

QUESTIONS/REPONSES :

- Il est important d'appréhender et de connaître la notion de donnée. Il faut prendre le temps de s'emparer de ce nouveau domaine, c'est un travail sur le long terme, nous sommes qu'au début de ce long processus de l'open data
- Il y a plein d'exemples d'utilisation potentielle des données ouvertes et qui vont se retrouver notamment de plus en plus dans les jeux vidéo.
- Il est possible d'être prescripteurs de demande de données qu'on ne trouve pas encore ou que les collectivités et établissements publics ne pensent pas à récolter et mette à disposition.
- C'est aussi une façon de pouvoir relier les services publics avec le monde l'entreprise et générer des partenariats économiques ou autres.

Il est cité aussi l'exemple du tiers lieu à l'université Paul Sébastien, le Catalyseur qui regroupe le monde de l'université et le monde de l'entreprise qui sera propice à l'utilisation des l'Open Data

Il est aussi demandé s'il existe des données sur l'accessibilité car il y a la une vraie nécessité d'intérêt général et des services à développer.

En conclusion si aujourd'hui l'Open Data est encore en phase d'expérimentation et de structuration, il relève d'un formidable potentiel qu'il est important de s'en emparer pour en garder son esprit originel d'ouverture et de transparence.

Éléments prospectifs :

- Data scientist : Le Data Scientist est un expert de la gestion et de l'analyse pointue de données massives ("big data").

- Données pivots : format exploitable informatiquement et réutilisable facilement

Ressource/Biographie :

<https://www.republique-numerique.fr>

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-pour-republique-numerique.html>

<http://www.gouvernement.fr/action/l-ouverture-des-donnees-publiques>

<http://www.magestionbilletterie.com/2016/03/11/innovation-blockchain-une-revolution-pour-le-secteur-du-divertissement-0123/>

<https://www.etalab.gouv.fr>

http://www.challenges.fr/france/les-10-fleurons-de-la-french-tech-toulousaine_109193

<https://data.toulouse-metropole.fr/explore/?refine.theme=Culture&sort=modified>

<http://data.haute-garonne.fr/explore/?refine.theme=Culture&sort=modified>

<http://www.c-radar.com/lexique-de-lopen-data/>

Synthèse réalisée par Williams Bloch (Avant-Mardi)